

Erasmus+ Action Clé 1
VADE-MECUM de la candidature
à un projet de Mobilité de la formation et de l'enseignement professionnels

Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC)

Document actualisé au 30 septembre 2016.

Quel type d'activités pour quels publics ?

Un projet de mobilité de la formation professionnelle peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes:

De la mobilité à des fins d'apprentissage : **stages d'une durée allant de 2 semaines à 12 mois pour les apprenants.**

De la mobilité pour les personnels d'une durée de 2 jours à 2 mois:

- Pour une mission d'enseignement/de formation à l'étranger au sein d'un établissement partenaire à l'étranger
- Pour une activité de formation du personnel à l'étranger : période de stage ou d'observation au sein d'une entreprise ou d'un établissement de la formation professionnelle.

Quand et Comment déposer une candidature ?

En soumettant un formulaire de candidature électronique (eForm). **Dépôt candidature début février 2017 pour début des activités à partir du 1^{er} juin 2017.**

Durée de vie des projets

La durée contractuelle est à choisir entre **12 et 24 mois**. La demande de financement est annuelle.

Quelle agence ?



Agence Erasmus+ France / Education Formation

Qui peut en bénéficier ?

Toute organisation publique ou privée d'un pays participant au programme, active dans le champ de la formation professionnelle initiale et continue.

Les dépôts de candidature peuvent être effectués à titre individuel (au nom d'un seul organisme) ou par un consortium (projet groupé). Un consortium doit comprendre au moins 3 organisations d'Enseignement de la Formation Professionnelle provenant du même pays.

Préparation de la candidature

Pour passer de l'idée au projet de mobilité, une réflexion est nécessaire en amont dans son organisation afin de structurer sa démarche dans une logique de projet. Il s'agit de définir et se mettre d'accord sur les points suivants :

- Constituer un groupe référent pérenne (coordinateur)
- Fixer un plan de travail prévisionnel (rétro-planning)
- Identifier les besoins de formation du public-cible; combien de mobilités? fréquence? durée?
- Etablir une « charte qualité »
- Rechercher des partenaires européens (intermédiaires / accueils)
- Elaborer un budget prévisionnel
- Prévoir un ensemble cohérent d'activités organisées tout au long du projet de façon à atteindre des objectifs et des résultats déterminés;
- Anticiper les effets/résultats/impacts recherchés sur les individus, la structure, le territoire, à travers les activités de mobilité prévues.
- Contacter les partenaires locaux (Dareic...)
- Connaître les textes de références et documents fournis avec l'Agence Erasmus+

Avant de soumettre sa candidature, l'établissement doit concevoir un **Plan de Développement Européen (EDP)**, qui fera partie intégrant de sa candidature. Ce Plan a pour objectif de fournir des informations relatives :

- aux besoins de l'établissement en termes de qualité et d'internationalisation,
- à l'impact attendu du projet sur les élèves, les enseignants et les autres personnels de l'établissement ;
- à la manière dont l'établissement va intégrer les compétences et expériences acquises par ses personnels dans les parcours d'apprentissage.

Ressources

Modèle de formulaire de candidature commenté

http://www.erasmusplus.fr/docs/2016/documentation/fiche_candidature/formulaire-commenté-vf-ka102-a-3-02-fr-source-vf-5.pdf

Construire un Plan de Développement Européen

(EDP) http://www.erasmusplus.fr/docs/2016/documentation/fiche_preparation/construire-un-pde-formation-professionnelle.pdf

Appel à propositions

Les projets doivent s'inscrire dans les axes d'action et les objectifs fixés par le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («**Éducation et formation 2020**»), qui visent à renforcer les compétences et l'employabilité, ainsi qu'à moderniser l'éducation, la formation et le travail des jeunes et de faire ainsi de nos systèmes d'éducation et de formation une référence de qualité mondiale.

Ressources

Guide du programme Erasmus+ 2016 (fr)

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/sites/erasmusplus/files/files/ressources/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf

Pays du programme Erasmus+ et pays partenaires

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/pays.php>

Déposer sa candidature

Les projets de mobilité doivent faire l'objet d'une candidature déposée à une date unique fixe, en mars de chaque année en soumettant un formulaire de candidature électronique (eForm).

ATTENTION : Au préalable, l'**établissement candidat doit posséder un code PIC** (« **Participant Identification Code** »). Le PIC est un numéro unique d'identification européen qui doit être utilisé pour répondre à l'appel à candidatures. Il faudra impérativement l'indiquer en complétant le formulaire de candidature en ligne. Afin d'obtenir un PIC le porteur du projet devra en créer un depuis le portail des participants URF. Il est indispensable d'enregistrer votre établissement sur le site ECAS et d'obtenir ce numéro PIC. Grâce à ce numéro vous pourrez obtenir votre formulaire de candidature qui vous sera adressé sous format PDF (e-Form).

Le formulaire de candidature eform doit être téléchargé, complété et soumis électroniquement. La soumission électronique du formulaire eform est suffisante : aucun envoi papier n'est requis. Conserver précieusement une copie. Envoyer un exemplaire à le DAREIC.

Dans le cas de consortiums, des mandats doivent être fournis pour chaque organisme partenaire d'envoi ; ils sont de préférence annexés au formulaire de candidature ou, au plus tard, devront être fournis au moment de la signature du contrat.

Ressources

URF - Portail des organismes participants - notice d'utilisation – Créer un code PIC

http://www.erasmusplus.fr/docs/tous/documentation/fiche_candidature/notice-urf-pdm.pdf

Financement

La subvention Erasmus + constitue une contribution qui ne prétend pas couvrir la totalité des frais des projets, ceux-ci devant s'assurer d'autres sources de financement. La subvention européenne couvre partiellement :

- les frais d'organisation de la mobilité,
- les frais de séjour des participants,
- les frais de voyage des participants,
- les éventuels besoins spécifiques liés à la participation de publics en situation de handicap,

Pour les apprenants exclusivement : les frais liés à la préparation linguistique,

Ressources

Règles générales de financement de la mobilité dans Erasmus +

http://www.erasmusplus.fr/docs/2016/documentation/fiche_financement/regles-generales-de-financement-de-la-mobilite-dans-erasmus-v1-2016.pdf

Eligibilité et Evaluation

Le financement du projet est conditionné au respect de tous les critères d'éligibilité formelle de la candidature tels que décrits dans la grille d'éligibilité et dans le formulaire de candidature.

Les principaux critères d'évaluation sont les suivants :

- la pertinence du projet au regard de ses objectifs et des publics-cibles impactés ;
- la qualité de la conception technique du projet et la viabilité du plan de mise en œuvre ;
- les mesures de monitoring de l'impact et de dissémination.

Sur la base des résultats d'évaluation, un Comité National d'Evaluation se réunit afin de proposer à la Direction de l'Agence une liste de projets sélectionnés et refusés et le montant de subvention par projet.

Nota bene : les performances passées des établissements sont prises en compte pour l'attribution des financements accordés.

Ressources

Grille d'évaluation KA1 Formation Professionnelle (fr)

http://www.erasmusplus.fr/docs/2016/documentation/fiche_evaluation/grille-devaluation-ka1-efp-2016-11-18-vs.pdf

Critères de contrôle d'éligibilité (en)

http://www.erasmusplus.fr/docs/2016/documentation/fiche_eligibilite/grille-provisoire-eligibilite-vet.pdf

Résultats des sélections

Les résultats sont publiés en ligne sur la plateforme Penelope Plus début Juin de chaque année.

Nota Bene : un taux de satisfaction à hauteur de 100% de la demande éligible sera appliqué pour tous les porteurs de projets, sous réserve de performances passées démontrant une utilisation satisfaisante des financements précédemment octroyés.

Contractualisation

Une fois le projet accepté, une convention de subvention mise à disposition du bénéficiaire sur son espace organisme Penelope Plus, est signée par le bénéficiaire et l'agence. Cette convention précise les règles et les modalités de financement du projet. Dans un délai de 30 jours après la signature par l'agence, un premier financement, à hauteur de 80% (pour les projets d'une durée de 12 mois) ou 60% (pour les projets d'une durée de 24 mois) de la subvention est versé au contractant (sauf cas particuliers).

Un second versement pour les projets de 24 mois pourra être versé après remise d'un rapport intermédiaire. Le rapport final remis en fin de projet entraînera lui le versement du solde et/ou une demande de recouvrement suite à l'analyse de votre rapport.

Rapports

Les bénéficiaires doivent remettre des rapports d'activité sur les aspects qualitatifs et financiers du projet à échéances fixes : Rapport intermédiaire (uniquement pour les projets de 24 mois): il dresse un premier bilan sur l'état d'avancement du projet. Rapport final: il doit être soumis dans un délai de 60 jours à compter de la date de fin du projet. Il fait le bilan sur l'ensemble de la période contractuelle : bilan financier et description des activités menées.

Valorisation / Mesure de l'impact

L'impact peut se définir comme étant l'ensemble des changements constatés auprès des groupes cibles, des institutions et des systèmes, directement imputables aux activités et résultats du projet. Un véritable dispositif d'évaluation et de mesure des impacts doit être mis en œuvre dès le début du projet, grâce à des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs et des outils adaptés aux projets.

Ressources

Brochure « Outils Européens au service de la Mobilité »

http://www.erasmusplus.fr/docs/tous/documentation/fiche_valorisation/outils-pour-la-mobilite.pdf

Pour toutes informations supplémentaires

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/fiches/28/mobilite-enseignement-formation-professionnels-2016>

Contacts :

Chargé de Mission DAREIC Enseignement Professionnel : bruno.sermet@ac-lyon.fr

Agence Erasmus+ : Marie Barrachina, Marie.Barrachina@agence-erasmus.fr